

enfance

Établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans

Décret n° 2007-230 du 20 février 2007, JO du 22 février 2007.

Ce décret modifiant le Code de la santé publique précise la gestion et le fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et du personnel s'y rattachant.

enfance

Protection de l'enfance

Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007, JO du 6 mars 2007.

Cette loi réformant la protection de l'enfance comporte un ensemble d'interventions destinées à protéger les mineurs dans divers domaines, dont celui de la prévention médico-sociale (bilan de santé pour les enfants de trois à quatre ans, dépistage de troubles aussi bien d'ordre physique que psychologique, visite médicale annuelle...) et celui de la prévention contre toute forme de violence, y compris les dérives sectaires.

publicité

Messages publicitaires et promotionnels en faveur de certains aliments et boissons

Décret n° 2007-263 du 27 février 2007.

Ce décret indique les conditions dans lesquelles un message publicitaire ou promotionnel à caractère sanitaire doit être présenté, après avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments et de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé.

publicité

Conditions relatives aux informations à caractère sanitaire devant accompagner les messages publicitaires ou promotionnels en faveur de certains aliments et boissons

Arrêté du 27 février 2007, JO du 28 février 2007.

L'arrêté en date du 27 février 2007 fixe les conditions dans lesquelles certaines informations à caractère sanitaire doivent être présentées de manière à être distinguables d'un message publicitaire ou promotionnel.

médecins

Médecins correspondants du service d'aide médicale urgente

Arrêté du 12 février 2007, JO du 28 février 2007.

Le médecin correspondant du Samu est un médecin formé à l'urgence. Il constitue un relais pour le service d'aide médicale urgente dans la prise en charge de l'urgence vitale. L'arrêté du 12 février 2007 en établit les critères.

environnement

Programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux utilisées dans une entreprise alimentaire ne provenant pas d'une distribution publique

Arrêté du 11 janvier 2007, JO du 17 février 2007.

Cet arrêté, pris en application des articles R.1321-15 et R.1321-16 du Code de la santé publique, définit le contenu des analyses types à effectuer sur les échantillons d'eau prélevés ainsi que la fréquence de prélèvements des échantillons d'eau et d'analyses.

médecins

Avenant n° 20 à la Convention nationale des médecins généralistes et des médecins spécialistes

Arrêté du 23 mars 2007, JO du 28 mars 2007.

L'amélioration de la répartition des médecins libéraux sur l'ensemble du territoire national constitue l'une des priorités des partenaires conventionnels pour éviter des « déserts médicaux » pénalisant l'accès aux soins et à la permanence des soins. Cet arrêté décrit les conditions d'adhésion et les mesures d'aides mises en œuvre pour favoriser l'implantation et le maintien des médecins généralistes en zones déficitaires.

risques sanitaires

Préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur

Loi n° 2007-294 du 5 mars 2007, JO du 6 mars 2007.

Ce texte vise à renforcer les moyens de réponse aux urgences sanitaires, en permettant d'augmenter les ressources en personnel du système de soins, notamment par la mise en place d'un corps de réserve sanitaire. Il met en place un établissement public administratif, placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé, pour administrer cette réserve et assurer son déploiement.

médecins

Droit communautaire dans le domaine du médicament

Ordonnance n° 2007-613 du 26 avril 2007, JO du 27 avril 2007.

Cette ordonnance comporte notamment plusieurs mesures

transposant d'autres directives ou relevant plus largement de l'adaptation du Code de la santé publique au droit communautaire concernant : les médicaments à usage humain (autorisations d'importation), les aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales (ADDFMS), les insecticides et acaricides, les substances et préparations chimiques dangereuses. Elle contient enfin des mesures en matière de pouvoirs d'enquête des agents mentionnés au 1° de l'article L. 215-1 du Code de la consommation.

médicaments

Droit communautaire dans le domaine du médicament

Loi n° 2007-248 du 26 février 2007, JO du 27 février 2007.

S'inscrivant dans le cadre d'une harmonisation européenne dans le domaine du médicament, cette loi a pour objet principal de transposer la directive (n° 2004/27/CE) du Parlement européen. Elle est composée de deux parties : des dispositions relatives aux médicaments (art. 1 à 38) et une habilitation à prendre des ordonnances (art. 39 et 40) pour transposer certaines directives.

médicaments

Conditions d'accès du public à la banque de données administratives et scientifiques de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décret n° 2007-455 du 25 mars 2007, JO du 28 mars 2007.

La banque de données administratives et scientifiques sur le médicament (mentionnée à l'article 47 de la loi du 23 décembre 2000) est librement accessible au public sur le site Internet de l'Agence

française de sécurité sanitaire des produits de santé. Ce décret fixe ses conditions d'accès. Cette banque de données comprend les informations contenues dans le répertoire des spécialités pharmaceutiques; les informations contenues dans le répertoire des groupes génériques; le résumé des caractéristiques du produit et la notice des médicaments autorisés.

maltraitance

Comité national de vigilance et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés

Décret n° 2007-330 du 12 mars 2007, JO du 13 mars 2007.

Ce comité a pour mission d'aider à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés.

Il est composé de représentants des organismes et administrations en charge de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. Il se réunit au moins une fois par semestre.

addiction

Missions des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Décret n° 2007- 877 du 14 mai 2007, JO du 15 mai 2007.

Ce décret rappelle les différentes missions (dont celles de sevrage et de traitements médicamenteux) attribuées aux centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie pour les personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives

ainsi que pour leur entourage. Les centres assurent des prestations ambulatoires et des prestations en hébergement individuel ou collectif.

information médicale

Création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel par les maisons départementales des personnes handicapées

Décret n° 2007- 965 du 15 mai 2007, JO du 16 mai 2007.

Ce décret autorise la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « système de gestion et d'information des maisons départementales des personnes handicapées » dans le but de suivre le parcours individuel de la personne handicapée (en matière d'orientation scolaire ou professionnelle...), de simplifier les démarches des usagers... Les données transmises aux fins d'établissement de statistiques comportent un identifiant garantissant l'anonymat établi par un codage informatique irréversible. Des mesures sont prises pour assurer la sécurité du traitement des données. Ce décret précise également les conditions et les limites d'accès au traitement des données.

hôpital

Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière

Décret n° 2007 - 704 du 4 mai 2007 modifiant le Code de la santé publique, JO du 5 mai 2007.

Ce décret indique les dispositions générales réglementaires concernant l'organisation et le fonctionnement du Centre

national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (conseil d'administration, dispositions financières et comptables, dispositions relatives au personnel...).

information médicale

Confidentialité des informations médicales

Décret n° 2007-960 du 15 mai 2007, JO du 16 mai 2007.

Ce décret porte sur la confidentialité des informations médicales. La conservation de ces informations sur support informatique ou transmises par voie électronique par tout professionnel ou tout organisme intervenant dans le système de santé est soumise au respect de référentiels définis par arrêtés du ministre chargé de la Santé, pris après avis de la Cnil.

établissements

Évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007, JO du 16 mai 2007.

Ce décret fixe le contenu du cahier des charges concernant les principes déontologiques, les objectifs, l'organisation et la mise en œuvre de l'évaluation, ainsi que la présentation et le contenu des résultats qui en sont issus concernant les activités et la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Les rubriques *Brèves européennes*, *Lectures*, *Lois et réglementation* et *En ligne* ont été rédigées par **Antoinette Desportes-Davonneau**, sauf mention spéciale.

Europe

recherche

Conseil européen de la recherche

Décision de la Commission du 2 février 2007, JOUE du 24 février 2007.

La décision de la Commission du 2 février 2007 établit le « Conseil européen de la recherche » dont le programme spécifique, « Idées », met en œuvre le septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration. C'est le premier organisme paneuropéen de financement pour la recherche exploratoire dont l'objectif est d'apporter des capitaux aux meilleurs chercheurs d'Europe. Le présent texte donne la composition et le fonctionnement de ce conseil.

aide alimentaire

Règlement modifiant le règlement (CE) n° 1539/2006 adoptant un plan portant attribution aux États membres de ressources imputables à l'exercice 2007 pour la fourniture de denrées alimentaires provenant de stocks d'intervention au bénéfice des personnes les plus démunies de la Communauté

Règlement (CE) n° 306/2007 de la Commission du 21 mars 2007, JOUE du 22 mars 2007.

Le plan détermine, en particulier pour chacun des États membres qui appliquent l'action, les moyens financiers maximaux mis à disposition pour exécuter leur part du plan, ainsi que la quantité de chaque type de produit à retirer des stocks détenus par les organismes d'intervention. Ce plan doit être adapté pour permettre

la participation de la Roumanie à cette action communautaire en 2007.

sécurité sociale

Application du règlement de la sécurité sociale dans les États membres

Règlement (CE) n° 311/2007 de la Commission du 19 mars 2007 modifiant le règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil fixant les modalités d'application du règlement (CEE) n° 1408/71, JOUE du 23 mars 2007.

Ce règlement est relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. Les modifications proposées s'inscrivent dans le prolongement de décisions adoptées par les États membres concernés ou leurs autorités compétentes pour désigner les autorités chargées de veiller à ce que la législation en matière de sécurité sociale soit appliquée conformément au droit communautaire.

sécurité des consommateurs

Comités scientifiques dans le domaine de la sécurité des consommateurs

Décision de la Commission du 23 avril 2007 portant modification de la décision 2004/210/CE de la Commission instituant des comités scientifiques dans le domaine des consommateurs, de la santé publique et de l'environnement, JOUE du 1^{er} mai 2007.

De nouvelles tâches sont prévues au cours des deux

prochaines années pour les membres des différents comités scientifiques dans le domaine de la sécurité des consommateurs, des risques sanitaires et environnementaux. Aussi, la Commission a décidé d'autoriser, à titre exceptionnel, la prolongation du mandat des comités scientifiques pour une période maximale de dix-huit mois et d'accroître jusqu'à dix-sept le nombre des membres du Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux, le CSRSSEN.

Traçabilité des denrées alimentaires

Directive 2007/29/CE de la Commission du 30 mai 2007, JOUE du 31 mai 2007.

La directive en date du 30 mai 2007 modifie la directive 96/8/CE en ce qui concerne l'étiquetage, la publicité et la présentation des denrées alimentaires destinées à être utilisées dans les régimes hypocaloriques destinés à la perte de poids. En effet, l'étiquetage, la publicité et la présentation des produits concernés ne doivent pas mentionner le rythme ou l'importance de la perte de poids qui peut résulter de leur consommation.

influenza aviaire

Réalisation de programmes de surveillance de l'influenza aviaire chez les volailles et les oiseaux sauvages dans les États membres, Décision de la Commission du 13 avril 2007 modifiant la décision 2004/450/CE, JOUE du 3 mai 2007.

La Commission prévoit de renforcer les activités de surveillance de l'influenza aviaire, en tenant compte des résultats des études réalisées par les États membres entre 2003 et 2006 et des travaux scientifiques menés

récemment par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) en collaboration avec le groupe de travail scientifique Ornis de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne. Ces organismes poursuivent leurs travaux, dont les résultats pourront aboutir à d'autres actualisations.

Participation financière de la Communauté aux interventions d'urgence contre l'influenza aviaire en France, en 2006

Décision de la Commission du 27 avril 2007, JOUE du 8 mai 2007.

Les États membres peuvent soumettre à la Commission, au plus tard le 30 avril de chaque année, les programmes de surveillance de l'influenza aviaire pour lesquels ils souhaitent recevoir une contribution financière de la Communauté. La France peut bénéficier d'une participation aux dépenses supportées pour financer les mesures qu'elle a prises pour lutter contre cette maladie. La participation financière s'élève à 50 % des dépenses exposées pouvant faire l'objet d'un financement communautaire.

protection sociale

Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros)

Règlement (CE) n° 548/2007 du Parlement européen et du Conseil du 25 avril 2007, JOUE du 30 avril 2007.

Pour mémoire, le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a lancé un processus d'échanges politiques entre les États membres concernant la modernisation des systèmes de protection sociale. Il est nécessaire de disposer de statistiques comparables, ponctuelles et fiables

dans le domaine de la politique sociale, permettant la production de données harmonisées. Aussi, l'objectif du présent règlement est de mettre en place un système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros) en prévoyant un cadre méthodologique fondé sur des normes, des définitions, des classifications et des règles comptables communes à utiliser pour la compilation de statistiques sur une base comparable, au profit de la Communauté.

contrôle alimentaire

Contrôle de la conformité avec la législation des aliments pour animaux dans les denrées alimentaires

Règlement (CE) n° 333/2007 de la Commission du 28 mars 2007 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en plomb, en cadmium, en mercure, en étain inorganique, en 3-MCPD et en benzo(a)pyrène dans les denrées alimentaires, JOUE du 29 mars 2007.

Le règlement (CEE) n° 882/2004 du Conseil du 8 février 1993 prévoit que les teneurs maximales doivent être fixées en ce qui concerne certains contaminants dans les denrées alimentaires pour protéger la santé publique. Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale et renseignent sur les modes de prélèvement d'échantillons, de préparation et d'analyse des échantillons, ainsi que sur l'enregistrement et l'interprétation des résultats.